



Kinshasa, le 27 mai 2024

## **COMMUNIQUE-LITRASE N°001/PCE/2024**

**« L'extraction du pétrole découverte dans les puits Moke-East, par la société Perenco, doit jouer un rôle majeur dans l'amélioration des conditions de vie des populations congolaises en général, et des jeunes en particulier, et non à perpétuer leur pauvreté. La Société Perenco et le Gouvernement congolais doivent veiller à l'atteinte de cet objectif ».**

### **Pour diffusion immédiate**

La Ligue pour la Transparence dans le secteur extractif (LITRASE) est agréablement surprise de l'annonce faite par la société pétrolière Perenco ce mercredi 22 mai 2024 portant sur la découverte par cette dernière d'un nouveau gisement pétrolier dans le bassin côtier de la République Démocratique du Congo. Cette découverte est intervenue grâce à un travail acharné de l'exploration lancée dans les puits Moke-East, situé entre les champs Lukami et Motoba qui a révélé une colonne pétrolifère de 24 pieds nets.

En effet, de par sa mission qui est celle de « Militer pour la bonne gouvernance dans la gestion du secteur extractif (mines, hydrocarbures, forêts) en République Démocratique du Congo », la LITRASE caresse l'espoir de voir l'exploitation de ce puits pétrolier bénéficier réellement aux populations congolaises en général, et aux jeunes en particulier, et ce, conformément aux Code et Règlement des hydrocarbures ainsi que tous autres textes réglementaires régissant le secteur pétrolier en République Démocratique du Congo. Et Non à perpétuer la pauvreté des communautés locales, spécifiquement des jeunes de ces communautés. Plus concrètement, la Ligue pour la Transparence dans le secteur extractif suggère :

- A la société Perenco de :
  - De procéder à des déclarations fiables sur la quantité des réserves pétrolières découvertes et produites au cours de chaque année, et ce, conformément à la Norme ITIE 2023 et aux Code et Règlement d'hydrocarbures ;
  - Respecter scrupuleusement, lors de la phase d'exploitation, les dispositions légales et réglementaires relatives à la protection de l'environnement aux fins de mener une sérieuse étude d'impact environnemental et social préalable qui soit assortie d'un véritable plan de gestion environnemental et social et ce, conformément aux articles 156 et 157 du Code des hydrocarbures ;
  - Respecter scrupuleusement, lors de la phase d'exploitation, les dispositions relatives à la sécurité et à l'hygiène sur le site pétrolier, par la prévention ou l'élimination des causes du danger inhérent aux activités affectant la sécurité et la salubrité publique, la conservation des gisements, des sources d'eau, des voies publiques et de l'environnement conformément aux articles 176 à 181 du Code des hydrocarbures ;
  - Procéder prioritairement et majoritairement au recrutement des ressources humaines congolaises, spécifiquement des jeunes, à affecter au développement de ce projet



# LIGUE POUR LA TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR EXTRACTIF LITRASE ONG

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT N°SGJ/INC-CN/DAMOJ/0473/2023  
F.92/38.611

- d'exploitation pétrolière aussi bien pour le personnel qualifié, de maîtrise que manœuvre et ce, conformément à la législation congolaise du travail ;
- De recourir aux entrepreneurs locaux/nationaux, spécialement jeunes, pour l'accord de marché de sous-traitance, dans le processus de développement de l'exploitation de ce gisement pétrolier.
  - Au Gouvernement congolais de :
    - Lutter contre toutes les formes de corruption dans la perception des droits, taxes, impôts, profits oil et super profits, etc. issus de l'exploitation pétrolière de ce gisement et veiller à une répartition équitable de ces revenus, notamment en faveur des projets des jeunes de la zone d'exploitation ;
    - Veiller à la protection des droits des communautés locales, spécialement des jeunes, vivant dans les zones approximatives d'extraction (des puits Moke-East, entre les champs Lukami et Motoba) en garantissant leur participation significative dans la prise des décisions concernant l'exploitation de ces ressources pétrolières ;
    - Renforcer les organismes de surveillance publics et indépendants pour surveiller et évaluer les impacts socio-environnementaux et les droits humains lors de l'exploitation de ce gisement pétrolier et pour fiabiliser les données de Perenco sur les quantités du brut produit et les revenus tirés de cette exploitation ;
    - Veiller au respect des lois et réglementations du travail pour protéger les droits des travailleurs recrutés et affectés à l'exploitation de ce gisement, notamment en matière des salaires équitables, des conditions de travail sûres et du droit de se syndiquer ;
    - Réunir les parties prenantes pour des réflexions sur le Décret portant création du Fonds des hydrocarbures pour les générations futures, dans la perspective que la RDC connaîtra sûrement dans un avenir proche, un développement plus important de son secteur pétrolier ;

## **Pour contact Média**

Me Patrick BALABALA

[patrickbalabala2010@gmail.com](mailto:patrickbalabala2010@gmail.com)

+243842684745

9<sup>ème</sup> niveau, Immeuble BOTOUR, Kinshasa/Gombe



litraserc@gmail.com



+243842684745



Ligue pour la Transparence dans le Secteur Extractif



LITRASE ONG



@litraseOng